

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 28 (1948)  
**Heft:** 4

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

Le printemps a ouvert aux relations économiques franco-suisse des perspectives toutes nouvelles, si nouvelles même que l'on hésite à commenter la cotation du franc suisse sur le marché libre des changes de Paris, introduite dès le 1<sup>er</sup> avril, de peur de se livrer à des pronostics hasardeux.

Ce n'est pas que l'on doive craindre de graves perturbations dans les échanges entre les deux pays. L'événement met un terme à un regrettable arrêt des importations suisses en France qui, s'il s'était prolongé, eût pu avoir de sérieuses conséquences pour l'un et l'autre partenaire. Il sera, à n'en pas douter, le point de départ d'une reprise des exportations françaises vers la Suisse.

L'accord du 29 juillet 1947 retrouve donc sa substance ; il la retrouve sans que l'on ait eu recours à un système de troc organisé plus ou moins proche parent du « clearing ». Ce fait est encourageant pour l'avenir.

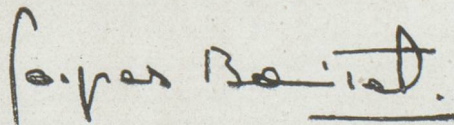
Cependant, le nouveau régime « franco-suisse » instauré par le protocole financier du 20 mars 1948 a pu surprendre parce qu'il s'écarte sensiblement de celui qui, à la fin du mois de janvier, a fait ressurgir le marché libre des changes sur la place de Paris. En réalité, il est moins un compromis que la synthèse des intérêts légitimes de chacun des deux pays. Il concilie en effet la nécessité dans laquelle se trouve la France, pays producteur mais pauvre en produits finis, d'équilibrer son commerce avec son voisin en utilisant au mieux toutes les ressources en devises que peuvent lui procurer ses exportations visibles et invisibles ; et l'obligation qui est faite à la Suisse, pays transformateur par excellence, non seulement de se maintenir sur le marché français si important pour elle en assurant la couverture de ses exportations vers la France, mais encore de sauvegarder sa position financière et commerciale dans d'autres Etats avec lesquels elle entretient d'étroites relations.

Aussi bien ne nous paraît-il pas exagéré de dire que la solution intervenue, malgré ses imperfections, est harmonieuse et même susceptible de donner naissance à des développements féconds. « On ne triche pas éternellement avec les changes » a-t-on dit. A cet égard, cette solution, en renonçant à l'artifice d'une parité fixe et paralysante, en s'écartant de l'étroite notion de la « monnaie-facteur », dont se servent toutes les économies autarciques, pour se rapprocher de celle, combien plus naturelle, de la « monnaie-fonction », nous achemine vers une réalité plus dure, certes, sous certains de ses aspects, mais aussi plus saine.

Prenons garde toutefois et ne laissons pas errer notre imagination au pays des merveilles. Le succès de l'entreprise dépend de l'équilibre de la balance franco-suisse et cet équilibre repose, avant tout et si l'on tient à être réaliste, sur le produit des exportations françaises vers la Suisse. Or, il ne faut pas « exporter à tout prix », mais « exporter à bon escient » sur un marché dont la capacité d'absorption n'est pas illimitée et qui est déjà bien approvisionné en produits de tous genres.

Dans l'autre sens aussi, la circonspection est nécessaire. La Suisse, fortement engagée à l'étranger et qui ne tient pas à voir se déprécier sa monnaie, n'a pas pu mettre à disposition une masse de manœuvre très considérable au départ. Une brusque et forte demande de francs suisses, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente, risque de mettre l'équilibre du régime en péril.

Que l'on parle donc d'exportations françaises vers la Suisse ou d'importations suisses en France, la prudence et la mesure s'imposent.



Directeur général de la Chambre de Commerce Suisse en France.